

Bonjour à toutes et à tous,

Voici notre communication du premier trimestre 2020. Notre droit à la communication est strictement encadré et se limite à 3 envois par an. Un nombre très insuffisant pour vous accompagner au quotidien. **Pour être informé régulièrement, une seule solution** : renseignez le formulaire accessible via le lien suivant :



http://eepurl.com/Oge_z

L'inscription à notre lettre d'information est **gratuite, anonyme et résiliable** à tout moment.

Réforme des retraites : à qui faire confiance?



Les infos et intox vont bon train au sujet du projet de réforme des retraites. A l'heure où plusieurs syndicats (Cfdt, Cftc, UNSA) privilégient la voie de la négociation après une première période de mobilisation, d'autres réclament toujours le retrait complet du projet.

Un peu d'histoire permet d'éclairer le conflit en cours.

En effet, la Cfdt a depuis longtemps œuvré aux évolutions du système de retraites, en particulier en s'engageant dans les réformes de 2003 (obtention du dispositif carrières longues) et 2013 (reconnaissance de la pénibilité).

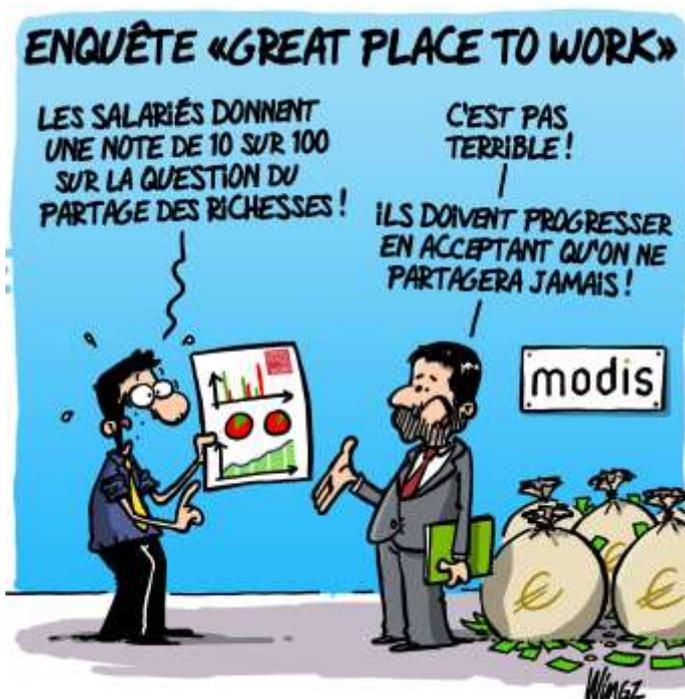
Comme aujourd'hui, les syndicats préférant négocier ont été accusés de compromission par ceux qui refusaient toute réforme. Aussi est-il assez savoureux d'entendre de la bouche du secrétaire général de la CGT que le système actuel est un des meilleurs au monde (et que sous-entendu il ne faut pas en changer). Si c'est effectivement le cas, la Cfdt en porte en partie la responsabilité. Par conséquent, nous sommes heureux de voir la CGT qui s'est toujours opposée aux précédentes réformes reconnaître qu'au final, elles ont permis de construire un système de grande qualité.

Il est cependant loin d'être parfait, et cette nouvelle réforme est pour la Cfdt l'occasion d'en poursuivre l'amélioration et l'adaptation au monde d'aujourd'hui.

Pour suivre ce feuilleton, [le dossier « retraites » du site Cfdt.fr](#) est à votre disposition.

Great Place To Work : Modis chute!

Il y a un an, lors de l'analyse des résultats de l'enquête 2018, notre meilleur espion nous avait rapporté cette réaction attristée de la direction générale :



Le souhait de notre Direction a-t-il été entendu par les salariés ayant participé à l'enquête 2019 ?

Hélas pour notre (très) cher directeur, il semblerait bien que non, car dans [les premiers résultats de l'enquête 2019 disponibles sur Adict](#), Modis s'illustre en réalisant la plus grosse baisse d'indice de l'ensemble du groupe Adecco (-4 points)!

Il semble donc que les salariés ne se résignent pas à l'injustice d'une direction réclamant toujours plus de profits sans jamais rien partager en retour, vu que participation et intéressement n'ont jamais décollé chez Modis!

Nous attendons maintenant la communication des résultats détaillés pour en savoir plus, et les commenterons bien entendu sur le blog Cfdt.

Rubrique poil à gratter : spécial « Ordre de Mission »

C'était l'irritant numéro 1 de notre liste du dernier trimestre, aussi nous ne pouvons que saluer l'annonce de la Direction dans le cadre des NAO 2020 d'enfin régler [le problème de privation de titres](#)

[restaurants pour les salariés sans ordre de mission](#) 



Pour rester sur la thématique des ordres de mission, voici notre sélection des pires anomalies relevées sur ces documents. Les prénoms sont fictifs, mais les situations bien réelles :

1. Alain part en Grands Déplacements, son manager lui refuse le versement de l'indemnité de Grands Déplacements (en contradiction avec l'accord d'entreprise), et lui réserve un Airbnb, pour un cout "optimisé".

Au prochain déplacement éloigné, ce sera camping ???



2. Elodie utilise sa voiture pour rejoindre son lieu de Grands Déplacement, mais son ordre de mission ne prévoit que le remboursement du carburant (et l'usure véhicule alors ?). Là encore, en parfaite contradiction avec notre accord d'entreprise !

La prochaine fois, elle paiera le péage de sa poche ?

3. Enfin, cerise sur le gâteau si l'on peut dire, Jérôme dont l'ordre de mission stipule un passage au forfait jour dans le cadre d'un déplacement lointain. On imagine que l'idée pour son manager était de couper court à toute demande d'heures supplémentaires compte tenu du rythme de travail extrêmement soutenu durant la mission, mais là encore, c'est carton rouge et complètement interdit.

A l'avenir, est-ce que l'ordre de mission actera d'une baisse de salaire ?

La morale de ces quelques exemples, c'est qu'il faut toujours rester vigilant et faire vérifier vos ordres de mission par des représentants du personnel.

Ne croyez pas sur parole vos managers.

Gardez à l'esprit que les frais de déplacements viennent plomber la sacro-sainte marge sur laquelle ils sont intéressés, ils ne peuvent donc pas être complètement neutres en la matière.

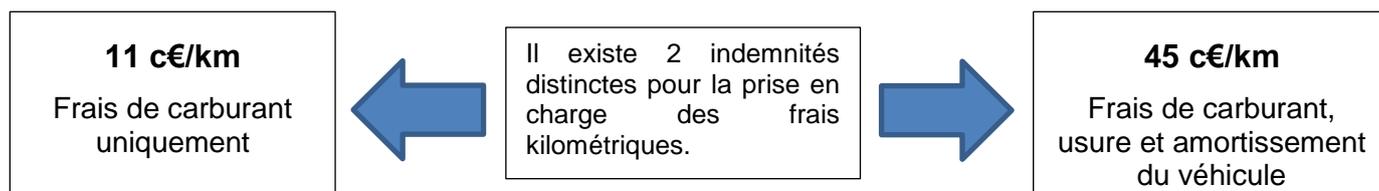
Quelques rappels

En Grands Déplacements :

- c'est **vous** qui choisissez si vous préférez que la société gère votre hébergement ou si vous préférez toucher l'indemnité forfaitaire. Pas votre manager.
- En voiture, le trajet pour rejoindre votre lieu de mission est indemnisé à 45 c€/km (+ péage éventuel)

En Petits Déplacements :

- Si vous prenez votre véhicule personnel, l'indemnité est d'environ 11 c€/km. Si vous jugez ce montant insuffisant, sachez que sauf mention particulière dans votre contrat de travail, vous n'êtes pas tenu d'utiliser votre véhicule personnel et pouvez demander un véhicule de service ou une indemnité améliorée.



Ne vous faites pas rouler avec les frais !

Transmettez-nous vos ordres de mission pour faire vérifier vos droits.

Mise en place du Conseil Social et Economique (CSE)

S'en sera bientôt fini des Délégués du Personnel, du CHSCT et du CE. Toutes ces instances seront fusionnées dans le CSE, et **de nouvelles élections seront organisées prochainement** pour élire vos futurs représentants.

Les négociations définissant les détails de cette nouvelle instance et les modalités de l'élection se sont déroulées avec difficultés, une majorité de syndicats contestant les critères retenus pour définir les listes de personnels électeurs et éligibles. Le recours à l'inspection du travail a donc interrompu la préparation de l'élection. Au final, celle-ci nous donne raison, mais la CFE-CGC et la CGT pourront se consoler en ayant réussi à prolonger leur mandat de quelques mois, ce qui était d'ailleurs peut-être le premier but recherché.

Nous abordons ces élections avec une ambition principale : assurer une présence homogène de la Cfdt sur l'ensemble des agences Modis, pour être au PLUS PROCHE DE VOUS tout au long de notre mandat et AGIR ENSEMBLE.



CSE :

48 membres
(titulaires et suppléants)

2 Employés
12 Agents de
maitrise
34 Cadres

4 ans de
mandat

Et si vous
participez à
l'aventure ???

SI VOUS SOUHAITEZ :

- Améliorer les conditions de travail chez Modis
- Revendiquer un meilleur partage des bénéfices
- Développer les prestations sociales
- Agir pour le plus grand nombre et non pour certains privilégiés
- Etre acteur et non spectateur
- Bénéficier de formations et d'accompagnement

Contactez-nous pour profiter de cette occasion unique de vous investir dans la vie sociale de l'entreprise, d'assurer la représentation et la défense de vos collègues et de votre agence au sein du CSE.

Notre équipe compte déjà une vingtaine de membres, aussi nous avons les moyens de vous accompagner dans cette aventure passionnante, et nous avons besoin de vous pour représenter au mieux l'ensemble des salariés et métiers de Modis.

Pour toute question ou pour candidater, c'est par ici :

	Courriel cfdt.modis@gmail.com		Vincent xxx	06.xx
---	---	---	--------------------	-------



IDEES REÇUES SUR LES ELECTIONS

Si je me présente, je peux faire une croix sur ma carrière.

Rien n'est plus faux. Nos élus exercent à divers niveaux de responsabilités, du technicien/ingénieur d'étude au responsable de projet. Nous avons à cœur de veiller à ce qu'aucun d'entre nous ne soit victime d'une quelconque discrimination liée à l'exercice de son mandat et nous avons de multiples exemples d'élus dont la carrière a progressé pendant leur mandat.



Le droit du travail c'est trop compliqué pour moi

Il est vrai que c'est parfois compliqué. Cependant, chaque élu bénéficie d'une formation lui donnant les bases pour exercer son mandat. Ensuite, dès qu'il a une question, il peut se tourner vers d'autres élus plus expérimentés, son syndicat ainsi que les experts qui conseillent les élus.

Aucun d'entre nous n'a une formation de juriste, nous avons tous appris sur le tas.



Je n'aurais pas le temps pour m'impliquer dans un mandat

Tous les élus ont aussi leurs hobbies et occupations extra-professionnelles, heureusement. C'est pour ça que **les élus disposent d'heures de délégation** pour exercer leurs mandats sur leurs heures de travail habituelles. Ainsi un élu au CSE dispose de 26h par mois, qu'il peut utiliser entièrement ou partager avec un suppléant.



Ça ne sert à rien que je me présente, je ne compte pas faire carrière chez Modis

Effectivement, avec une ancienneté moyenne inférieure à 5 ans, nombre d'entre nous ne font que passer dans notre société. Est-ce une raison pour ne pas profiter de ces années pour s'engager ? Si nous ne sommes pas capables de faire évoluer les choses ici et maintenant, quelles certitudes avons-nous de trouver mieux ailleurs et qu'allons-nous laisser à ceux qui suivront ?



Je suis tout seul

C'est peut-être vrai sur votre lieu de mission, mais nous sommes présents sur la plupart des agences MODIS. Contactez-nous, vous serez sûrement surpris de constater que d'autres salariés de votre agence seront heureux de vous voir les rejoindre !

Pourquoi rejoindre la Cfdt ?

La Cfdt, c'est aujourd'hui en France :

- La 1^{ère} organisation syndicale tous secteurs confondus.
- 1^{ère} organisation syndicale dans la branche des bureaux d'étude.
- 1^{ère} enfin chez les cadres.

Rejoindre la Cfdt, **c'est donc rejoindre une famille de plus de 600 000 adhérents**, en mesure de vous accompagner non seulement chez Modis mais aussi tout au long de votre carrière.



Au final, le premier critère à évaluer pour vous présenter, c'est votre MOTIVATION à représenter vos collègues dans un état d'esprit franc et constructif !

Enquête sur le sexisme au travail



Illustration tirée du mooc « Violences sexuelles et sexistes au travail » sur fun-mooc.fr

C'est arrivé près de chez vous...

Nous reprenons ci-dessous le témoignage d'une ex-salariée Modis. Un cas qui montre que notre société n'est pas à l'abri de ces comportements inacceptables.

Au lendemain d'une soirée d'entreprise à laquelle je ne suis pas allée, j'ai eu le droit à un "Ah la salope!". Pourtant, même à 24 ans, on peut aimer passer une soirée tranquille après un déplacement professionnel

Un matin en arrivant au travail après avoir dit bonjour, je suis allée prendre un café à la cafétéria. Ne voyant personne devant la machine à café, je me suis dépêchée de m'y rendre, ce qui m'a valu une nouvelle insulte d'un supérieur à qui je venais de passer devant.

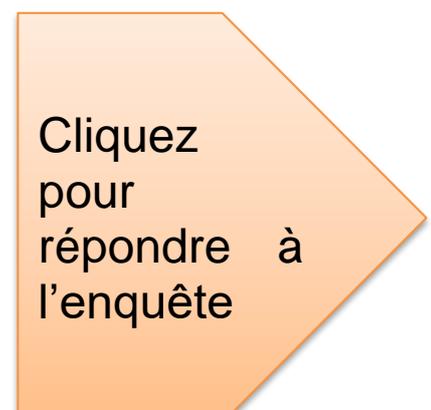
Nous passons d'autres remarques désobligeantes, le plus souvent sur le ton de la blague. Nous avons évidemment immédiatement alerté l'équipe RH pour qu'elle mette fin à la situation. Mais trop tard pour la salariée concernée, qui ne se voyait pas d'avenir chez Modis et a préféré quitter la société.

Dans un tout autre genre, il y a quelques mois, des représentants de la Direction ont fait l'objet d'une véritable campagne de harcèlement, qui a choqué de nombreux collaborateurs par sa violence.

Ces faits sont-ils exceptionnels, où bien sont-ils la face émergée d'un iceberg ? Faisons le point ensemble.

Cfdt: **LE SEXISME AU TRAVAIL, SI ON EN PARLAIT ?**
ENQUÊTE FLASH
Ce questionnaire est anonyme. Vos réponses resteront strictement confidentielles.

VOS ÉLU.E.S S'EMPARENT DU SUJET !
On parle peu des violences sexistes et sexuelles au travail ... et pourtant !
Toute entreprise/administration doit mettre en place une véritable démarche de prévention. Cette enquête en est le début, merci de prendre 10 minutes pour y répondre.



Le questionnaire est complètement anonyme.

Aussi, **nous n'aurons aucun moyen de vous accompagner ou vous conseiller si vous rencontrez une situation difficile.** Si vous souhaitez vous faire aider, [contactez-nous directement.](#)

Les résultats globaux de l'enquête seront communiqués durant le 1er trimestre.

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France

Rejoindre la CFDT, c'est choisir un syndicat responsable, efficace, démocratique et ambitieux, dans lequel vous avez toute votre place pour devenir acteur de votre vie professionnelle.

Être adhérent à la CFDT, pour vous, c'est la garantie d'être respecté, écouté, défendu.

Toute la CFDT s'engage à vos côtés, que ce soit sur votre lieu de travail ou par l'intermédiaire de nos services aux adhérents.

Accueillir un nouvel adhérent, pour nous, c'est être en capacité de peser plus, car des adhérents plus nombreux font un syndicat plus fort et plus représentatif. Si la CFDT a des ambitions pour tous, avec chacun d'entre vous, elle a une chance de plus de les concrétiser.

Chaque jour, la CFDT agit pour faire reconnaître vos droits et en conquérir de nouveaux.



La cotisation mensuelle est de **0,75 % de votre salaire net**.

Elle ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66%**.

Illustration :

Pour un salaire <u>brut</u> de	2 400 €	2 800 €	3 250 €
Equivalent à un salaire <u>net</u> de	1 850 €,	2 150 €	2 500 €
la cotisation est de	14€,	16 €	19€
le cout final après crédit d'impôt est de	4 €	5 €	6,5 €

A ce prix-là, ce serait dommage de s'en passer !

L'adhésion est **anonyme et résiliable à tout moment**.

Vous pouvez nous rejoindre pour un **mois, un an ou la vie entière**.

Nous serons toujours heureux d'avoir fait un bout de chemin à vos côtés.

Adhérez en 3 clics sur :



https://www.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-ica_221287

Ou renvoyez-nous le bulletin présent à la fin de ce courrier.



Les contacts

	Le blog cfdt-modis.blogspot.fr		Le Représentant de Section Syndicale	
	Courriel cfdt.modis@gmail.com		Vincent xxx	06.xx



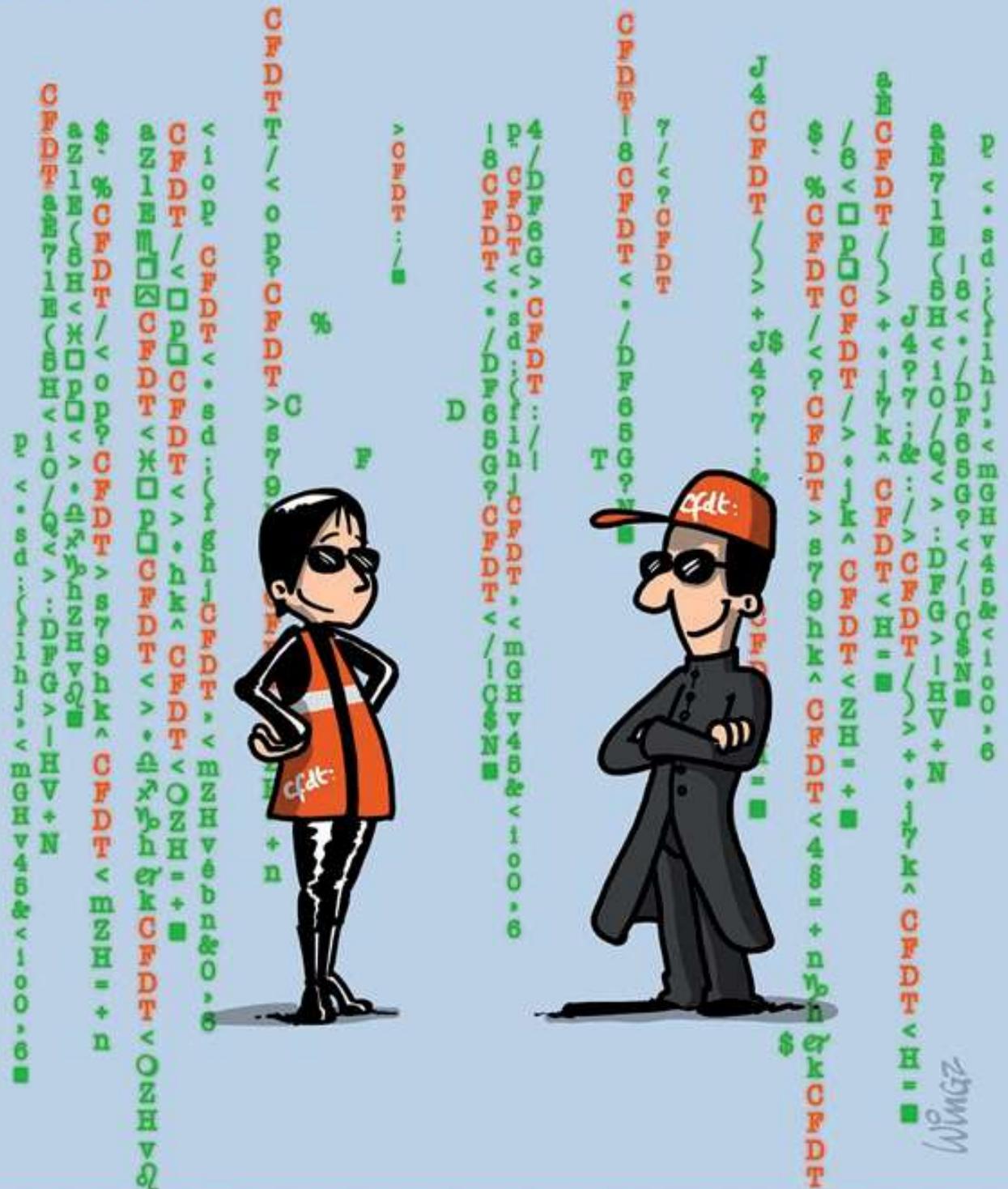
Nos élus et adhérents sont présents à vos côtés sur la plupart des agences Modis.

Ils vous conseillent, vous défendent, et plus généralement se mobilisent pour l'amélioration des conditions de travail chez Modis. **N'hésitez pas à les solliciter !**

LA CFDT, C'EST TOI, C'EST MOI, C'EST NOUS...



ÎLE DE FRANCE



**SORTEZ DE LA MATRICE!
ADHÉREZ À LA CFDT**

WINGZ



BULLETIN D'ADHESION

Rejoignez
le 1^{er} syndicat
de France !

Je soussigné(e) M Mme

Nom Prénom

adhère à la Cfdt.

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Code Postal

Ville

Téléphone

Courriel

@

Informations professionnelles

Société MODIS

Agence

Fonction

Statut Employé ETAM Cadre

Calcul de la cotisation

0,75 % de la rémunération nette imposable

ouvre droit à un **crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation**

Rémunération
mensuelle nette
imposable *

€

(avant prélèvement à la source)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de
mandat

(à compléter par le syndicat)

Type de paiement **Récurrent**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT

ICS : FR88ZZZ254894

Coordonnées du
syndicat (à compléter
par le syndicat)

Nom du titulaire du
compte à débiter :

IBAN du compte à
débiter

Fait à

Date

Signature

Bulletin à renvoyer à l'adresse cfdt.modis@gmail.com

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. **Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers**, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.